

**Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public
Espace de Restauration de la Patinoire de Roanne**

Roannais Agglomération exploite le site de la patinoire dans le cadre du transfert de la compétence « *Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ». Ce site situé rue des Vernes à Roanne (42 300) possède un espace de restauration.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'Article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que « *sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.*

Et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de Roannais Agglomération pour l'exercice d'activités économiques, Roannais Agglomération procède à une **publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.**

Nature du titre d'occupation	Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.
Objet du titre d'occupation	Occupation de l'espace de restauration situé au sein de l'enceinte de la Patinoire de Roanne durant les 11 évènementiels thématiques sur la saison 2024-2025 dont les dates, thèmes et fréquentation en année n-1 sont détaillés en annexe 1.
Caractéristiques du lieu occupé	Un local de 200 m ² environ équipé d'une cuisine de 65 m ² et d'un espace restauration de 135 m ² permettant à la clientèle des évènementiels thématiques de bénéficier d'un service de repas et de boissons. L'espace de restauration est équipé de matériel et de mobilier mis à la disposition de l'occupant par Roannais Agglomération détaillé dans l'annexe 2 « inventaire du matériel »
Caractéristiques principales du titre d'occupation	L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Les conditions spécifiques à respecter seront détaillées précisément dans la convention d'occupation temporaire. <u>Durée envisagée de l'occupation</u> : Du 31 octobre 2024 au 1 ^{er} aout 2025 <u>Montant prévisionnel de la redevance d'occupation</u> : Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance par évènement thématique de 50 € net.
Renseignements d'ordre technique	<u>Contact et visite du site sur rdv auprès de</u> Charlène RAMELET – 07 64 23 65 88 - cramelet@roannais-agglomeration.fr
Date limite d'information pour candidater	Date limite de réception des propositions des candidats : mercredi 16 octobre 2024 à 12h00 en complétant et signant les documents annexes. <i>Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.</i> Documents (annexes A et B) à retourner complétés et signés par email à : affairesimmobilieres@roannais-agglomeration.fr

	<u>Ou par dépôt contre récépissé</u> La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat indiquant précisant les expériences reconnues en matière de restauration.
Date de parution de l'avis	27 septembre 2024

Critères de sélection des candidats :

Sur 6 points :

. La nature et la qualité du projet envisagé pour l'équipement, de nature à valoriser les soirées thématiques proposées ;

Sur 6 points :

. La forme juridique du candidat et organisation projetée de l'exploitation ;

Sur 6 points :

. Les références et expériences professionnelles dans le domaine de la restauration ;

Sur 2 points :

. L'engagement environnemental du candidat ;

Le candidat retenu sera contacté par téléphone le vendredi 18 octobre 2024.

Annexe 1

CALENDRIER DES EVENEMENTIELS DE LA PATINOIRE DE ROANNE

PERIODE EN GLACE

	DATES	HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC	EVENEMENTS	FREQUENTATIONS DU PUBLIC SAISON N-1
1	31/10/2024	14h00 à 23h00	TOUT ROANNE GLISSE et SOIREE HALLOWEEN	1 197 personnes
2	20/12/2024	20h30 à 23h00	SOIREE DE NOEL	368 personnes
3	03/01/2025	20h30 à 23h00	SOIREE TOUT CE QUI BRILLE	Nouvelle soirée
4	21/02/2025	20h30 à 23h00	SOIREE CARNAVAL	192 personnes
5	18/04/2025	20h30 à 23h00	SOIREE DE CLOTURE	249 personnes

PERIODE ROLLERS

	DATES	HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC	EVENEMENTS	FREQUENTATIONS DU PUBLIC SAISON N-1
6	27/06/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	51 personnes
7	04/07/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	51 personnes
8	11/07/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	74 personnes
9	18/07/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	46 personnes
10	25/07/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	50 personnes
11	30/07/2025 (à confirmer)	20h30 à 23h00	ROLLER DISCO	134 personnes

Annexe 2

INVENTAIRE DU MATERIEL **mis à disposition de l'occupant par Roannais Agglomération**

ESPACE DE RESTAURATION DE LA PATINOIRE DE ROANNE

Immobilier restaurant :

- 1 comptoir de bar
- 1 plateau arrière

Equipement cuisine :

- 1 bloc de cuisson mixte Franstal
- 1 hotte
- 1 grillade gaz Franstal
- 1 friteuse Franstal
- 2 tables inox avec dossier et étagère
- 1 table inox centrale
- 1 lave-vaisselle
- 1 armoire frigorifique
- 1 plonge légumerie deux bacs égouttoir
- 1 plonge batterie deux bacs égouttoir
- 1 rayonnage inox pour batterie
- 1 lave mains avec dossier
- 1 four à pizzas
- 1 vitrine réfrigérée
- 1 étuve

Equipement bar :

- 1 lave-verres
- 1 arrière de bar 6 portes 12 tiroirs
- 1 machine à glaçons
- 1 téléviseur Samsung

Mobilier :

- 24 tables
- 65 chaises
- 4 banquettes

Le matériel sera entretenu et remplacé, le cas échéant, par Roannais Agglomération, qui se réserve le droit de décider de la nécessité des opérations d'entretien ou de remplacement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

à l'occupation du domaine public

« Mise en concurrence pour l'exploitation de l'espace de restauration, lors des évènements thématiques, situé au sein de l'enceinte de la Patinoire rue des Vernes à Roanne »

Occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Nom, Prénom du candidat :	
Adresse du domicile du candidat :	
Téléphone :	
Email :	

Raison sociale de l'entreprise :	
Adresse du siège :	
Extrait KBIS de moins de 3 mois :	<i>A fournir</i>
Téléphone professionnel (<i>si différent</i>) :	
Email professionnel (<i>si différent</i>) :	
Site internet existant :	oui / non <i>Si oui, adresse du site :</i>
Réseaux sociaux professionnels :	oui / non <i>Si oui, lesquels :</i>
Formation en hygiène alimentaire (normes HACCP) :	<i>A fournir</i>

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

La nature et la qualité du projet envisagé pour l'équipement : 6 points

- ✓ Le candidat devra présenter son projet, accompagné d'une carte et d'une description des produits.
- ✓ Le candidat devra préciser la gamme de prix pratiqué.
- ✓ Le candidat indiquera comment valoriser les évènements thématiques proposés.

La forme juridique du candidat et l'organisation de l'exploitation : 6 points

- ✓ Le candidat précisera sa forme juridique.
- ✓ Le candidat présentera l'équipe qu'il envisage de mobiliser (les profils et les qualifications), ainsi qu'une description de l'organisation qu'il envisage de mettre en œuvre lors de ces soirées.

Les références et expériences professionnelles dans le domaine de la restauration : 6 points

- ✓ Le candidat décrira son expérience, notamment en matière de restauration et au niveau des normes notamment en matière d'hygiène et de sécurité liées à l'exploitation d'un lieu recevant du public.

L'engagement environnemental du candidat : 2 points

- ✓ Le candidat déclinera ses actions et son engagement environnemental qui pourra notamment se traduire par une démarche visant à réduire les emballages plastiques, gestion du recyclage, qualité et origine des produits (circuits courts, bio...),

Je soussigné(e) (prénom, nom et qualité)

.....
Atteste l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent formulaire « Dossier de candidature à l'occupation du domaine public ».

Je précise que ce document contient ma proposition, dans le cadre de la mise en concurrence, organisée pour l'occupation de l'espace de restauration situé au sein de la Patinoire rue des vernes à Roanne, se rapportant à une activité restauration, snack, bar.

Fait à.....le.....

(cachet et signature)



**Autres documents à transmettre,
paraphés et signés :**

Extrait Kbis

Attestation de formation en hygiène alimentaire HACCP

Annexe B : « Lettre d'intention et d'engagement »

au plus tard le mercredi 16 octobre 2024 à 12h00

par courriel à :

affairesimmobilieres@roannais-agglomeration.fr

**ou par dépôt contre récépissé à Monsieur Le Président de Roannais
Agglomération (uniquement les matins de 8h00 à 12h00)**

Roannais Agglomération
Service Affaires Immobilières et Foncières
63 rue Jean Jaurés
CS 7005
42311 Roanne Cedex
Téléphone : 04-77-44-83-27

Roannais Agglomération pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire. Toutefois, il se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation de l'espace de restauration de la patinoire.

Le candidat retenu sera contacté par téléphone le vendredi 18 octobre 2024.

Possibilité de procédure sans suite

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, Roannais Agglomération se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

PS : Merci de mettre vos initiales en bas de chaque page, à l'endroit indiqué à droite.

Lettre d'intention et d'engagement

« Mise en concurrence pour l'exploitation de l'espace de restauration situé au sein de l'enceinte de la Patinoire rue des Vernes à Roanne, uniquement durant les évènementiels thématiques »

Je soussigné (e) (Nom ou raison sociale).....

Résidant (Adresse)

.....

.....

Déclare me porter candidat de façon ferme et définitive, en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper temporairement l'espace de restauration pendant les 11 évènementiels thématiques situé au sein de l'enceinte de la Patinoire rue des Vernes à Roanne, faisant partie du domaine public de Roannais Agglomération, en contrepartie d'une redevance fixée à 50 € net par soirée. (La redevance est payable, pour la saison, à terme échu, soit en août 2025).

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 640-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L 653-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L 631-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité.
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la mise en concurrence, souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale et s'être acquitté des impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente mise en concurrence, ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne.

Le

Signature